

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Economie et des Finances

LE CABINET



المملكة المغربية



وزارة الاقتصاد والمالية

الديوان

DISCOURS DE MONSIEUR MOHAMMED BOUSSAID MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**A L'OUVERTURE DE LA 3^{EME} EDITION DU
RENDEZ-VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE**

CASABLANCA, MERCREDI 16 AVRIL 2014

Messieurs les Présidents,

Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je procède à l'ouverture des travaux de la 3^{ème} édition du *Rendez-vous de Casablanca de l'Assurance* placée sous le thème « Quels relais de croissance pour un développement durable de l'assurance ? ».

Permettez-moi tout d'abord, de remercier et féliciter la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance, pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour faire de ce forum un évènement international où professionnels, experts et universitaires, se rencontrent pour discuter et échanger de l'évolution du secteur de l'assurance et des perspectives pour son développement.

Mesdames et Messieurs,

Le secteur des assurances est un pilier important de l'économie. Il joue un rôle essentiel dans la collecte de l'épargne et son acheminement pour le financement des

activités économiques. Il constitue un levier important de développement économique et un véritable stimulateur de la croissance.

En plus de ce rôle économique essentielle, il assure une mission d'ordre social, celle de sécuriser les citoyens et les entreprises contre les chocs économiques et les risques associés.

Au fil des années, le secteur des assurances au Maroc n'a cessé de prendre de l'ampleur, pour représenter en 2013, un taux de pénétration de 3%, comparativement élevé par rapport aux autres pays de la région. Le Maroc occupe, en effet, la première place au niveau du monde arabe et la cinquième au niveau de l'Afrique.

L'année 2013 s'est caractérisé également par un volume de primes émises de près de 27 milliards de dirhams, réalisé par 17 entreprises d'assurances et une société de réassurance. Ce qui positionne le Maroc comme la 2^{ème} place d'assurances la plus importante du continent africain, la troisième au niveau du monde arabe.

Le secteur gère actuellement un actif de plus de 114 milliards de DH avec une prépondérance des actifs de taux et des actifs actions.

Mesdames et Messieurs,

Le secteur marocain des assurances a connu durant ces quinze dernières années plusieurs avancées résultant de l'application d'un programme de mise à niveau pour organiser ce secteur et améliorer ses performances. Ces évolutions ont porté notamment sur la refonte du cadre juridique régissant ce secteur, la libéralisation progressive des tarifs d'assurances, le renforcement du réseau de distribution des produits d'assurances et l'encouragement des opérations de regroupement et de fusion entre certaines entreprises d'assurances dans le but de renforcer et d'améliorer l'assise financière de ces entreprises.

Après cette période d'assainissement et de consolidation, le secteur marocain des assurances se trouve actuellement dans une situation saine et confortable lui permettant d'accélérer son développement et de nourrir des ambitions importantes

notamment au niveau africain. A ce titre, le contrat programme, signé entre les professionnels du secteur et le gouvernement, constitue une feuille de route concrète pour la collaboration effective des différents acteurs et parties prenantes.

Pour concrétiser cette volonté, le gouvernement est engagé à poursuivre l'amélioration du cadre réglementaire régissant ce secteur. C'est dans ce sens, qu'un projet de loi portant amendement du code des assurances est mis dans le circuit d'approbation. Ce projet porte sur la révision de certaines dispositions du code dans le but d'introduire le principe de la solvabilité basée sur les risques et de renforcer la gouvernance et la transparence des entreprises d'assurances et de réassurance. Par ailleurs, ce projet de loi vise également, l'instauration de l'obligation de certaines assurances de construction telles que l'assurance tous risques chantier (TRC) et l'assurance responsabilité civile décennale (RCD) et de mettre en place un cadre légal pour l'assurance Takaful.

D'un autre côté, le cadre légal d'exercice de l'intermédiation doit être également revu en mettant l'accent sur la nécessaire modernisation des réseaux d'agents et de courtiers. Dans ce cadre, un projet d'amendement du livre IV du code des assurances relatif à la présentation des opérations d'assurance est actuellement en phase de consultation, avant de le mettre dans le circuit d'approbation. Un autre dossier retient toute l'attention du gouvernement. Il s'agit du projet de loi sur la couverture des conséquences des événements catastrophiques, fruit d'une longue réflexion menée par les différentes parties concernées par ce projet et auquel le secteur des assurances a été associé. La révision de la première version de ce projet dans le sens d'instaurer les bases propices pour l'équilibre financier de ce système et garantir sa pérennité touche actuellement à sa fin.

Par ailleurs, le gouvernement a voulu doter le secteur des assurances d'une autorité de régulation indépendante et ce, dans l'objectif d'en renforcer la supervision conformément aux standards internationaux et aux principes de l'IAIS qui exigent l'indépendance de l'autorité de régulation et de supervision de ce secteur. La loi instituant cette autorité a été

publiée au Bulletin officiel du 20 mars 2014. Elle entrera en vigueur dès la mise en place de ses organes de gestion.

Mesdames et Messieurs,

Les efforts déployés aussi bien par l'autorité de supervision du secteur des assurances que par les opérateurs de ce secteur pris des positions sur les marchés africains, devraient lui permettre de pérenniser son développement et de contribuer au rayonnement économique régional et continental du Royaume.

Toutefois, des défis imposés par les transformations économiques et sociales que connaît le monde en général et notre région en particulier, sont à relever par ce secteur. J'en citerai 3 qui sont, à mon sens, les plus importants :

- 1- La poursuite de l'adaptation du cadre légal et réglementaire régissant le secteur des assurances avec les normes recommandées par l'IAIS et notamment celles concernant la solvabilité basée sur les risques, l'amélioration de la gouvernance des entreprises d'assurances et de réassurance et le renforcement de leur transparence;

- 2- L'amélioration et la maîtrise des pratiques des différents intervenants dans le but d'asseoir la confiance des citoyens dans ce secteur ;
- 3- Le renforcement de l'innovation sur le plan marketing et commercial, ainsi que sur le plan de la conception et de la mise sur le marché de produits d'assurance adaptés aux nouveaux besoins des citoyens et des opérateurs économiques.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et merci pour votre attention.